

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Saint Martin Boulogne**

L'An Deux Mille Vingt Quatre, le 3 Avril

Les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence de **Monsieur Raphaël JULES**, Maire, en suite de convocation en date du 25 Mars 2025

Nombre de membres		
En exercice	Présents et/ou représentés	Votants
14	11	11

Etaient présents : Tous les membres du conseil d'administration en exercice à l'exception de :

- Mme Betty BOULOGNE
- Mme Stéphanie LACROIX
- Mme Isabelle LEROUX
- M. Francis COQUERELLE, pouvoir à Mme BERNARDINI
- M. Eric MARTIN, pouvoir à Mme MILLE

Mme Anne OYER, Directrice assure le secrétariat de séance

DELIBERATION : 12/2025

OBJET : Affectation excédent de fonctionnement et d'investissement – Budget « SAD » – Année 2024

La séance ouverte, Monsieur le Président rappelle au Conseil d'Administration que le compte administratif 2024 approuvé (décision n°10/2025) fait apparaître un résultat de clôture excédentaire en fonctionnement d'un montant de **187 078.98 €**

Il propose d'affecter les excédents de la façon suivante :

⇒ **187 078.98 €** au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Adopté à l'unanimité des membres présents et/ou représentés.

Fait à St-Martin-Boulogne, le 3 Avril 2025

P° le Président du CCAS
Et par délégation
Sylvie BERNARDINI – Vice-Présidente CCAS